Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB202604037-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 02.04.2026 **Affichage** : 02.04.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle (arrivée à 20 h 10), HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis, BUCCO Mattéo.

Absente excusée : HUBERT Chantal (pouvoir à M. BUSSON).
Absente : MAGNET Aurore.

Votes
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Mattéo BUCCO.

N°2026-04-037 DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX DANS LES DOMAINES DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

Le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture d'Ille et Vilaine demande de nommer des élus référents dans certains domaines de la sécurité et de la défense :

- **Un élu référent dans la sécurité routière** pour être le relais avec les services de l'ETAT en matière de sécurité routière pour des échanges d'information et d'expériences et l'organisation de stratégies d'actions coordonnées,

- **Un correspondant DEFENSE** pour développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense. Ses missions :

    - Informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
    - Contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
    - Participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
    - Assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD)
    - Relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

- **Un correspondant Incendie et Secours** qui a des missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB202604037-DE

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;

- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- informer le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Considérant qu'il convient de désigner des délégués communaux pour représenter la collectivité,

Entendu le présent exposé,
Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

- Elu référent dans la sécurité routière : **Monsieur Gildas JOSSELIN,**

- Correspondant DEFENSE : **Monsieur Gildas JOSSELIN,**

- Correspondant Incendie et Secours : **Monsieur Joseph MOUTEL,**

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 9 avril 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Mattéo BUCCO

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.